

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 89-0528/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur du matériel médical offert par le Rotary Club de Djibouti à l'Hopital général Peltier.

n° 89-0528/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
10 mai 1989

Numéro JO
n° 9 du 15/05/1989

Date du numéro
15 mai 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est exonéré des taxes et surtaxes d'importation Un envoi de matériel médical d'une valeur de 969.000 FD offert par le Rotary Club de Djibouti à l'Hôpital général Peltier.